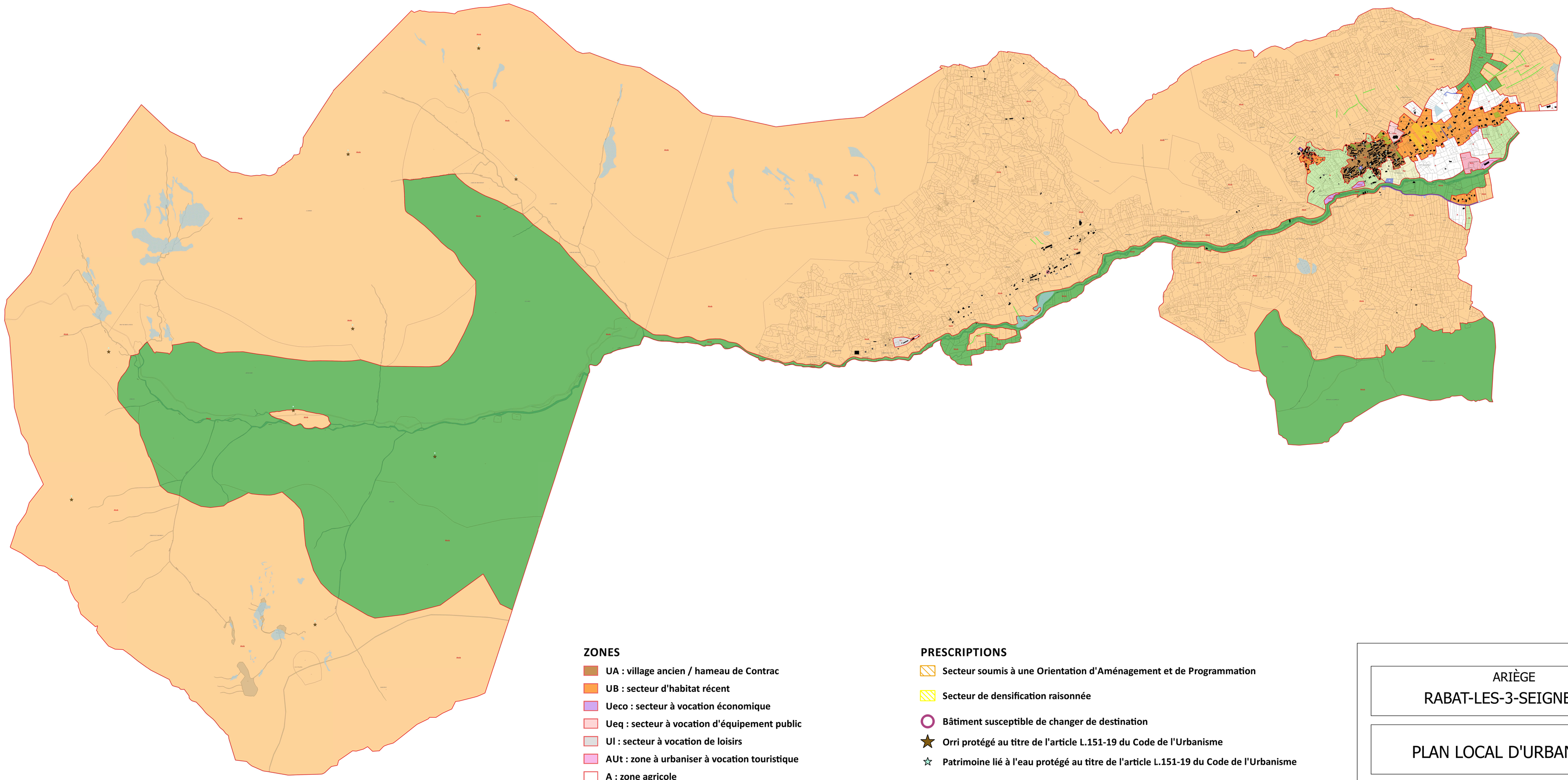

ZONES

- UA : village ancien / hameau de Contrac
- UB : secteur d'habitat récent
- Ueco : secteur à vocation économique
- Ueq : secteur à vocation d'équipement public
- Ul : secteur à vocation de loisirs
- AUt : zone à urbaniser à vocation touristique
- A : zone agricole
- Atvb : secteur agricole participant à la Trame Verte et Bleue
- N : zone naturelle
- Np : secteur naturel de protection paysagère
- Ntvb : secteur naturel participant à la Trame Verte et Bleue

PRESCRIPTIONS

- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de densification raisonnée
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Orri protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine lié à l'eau protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Nature en ville protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement Réservé (voir liste ci-dessous)

INFORMATIONS

- Construction réalisée ou accordée non cadastrée

N°	DÉNOMINATION	SURFACE (en m²)	BÉNÉFICIAIRE
1	Aménagement d'une aire de stationnements	450	Commune
2	Aménagement d'une aire de stationnements	520	Commune
3	Aménagement d'une aire de stationnements	1 460	Commune
4	Elargissement de la RD 223B (largeur : 8 mètres)	3 990	Conseil Départemental
5	Création d'une voirie d'accès (largeur : 3 mètres)	330	Commune
6	Création d'une voirie d'accès (largeur : 5 mètres)	375	Commune

ARIÈGE

RABAT-LES-3-SEIGNEURS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'oeuvre

Cabinet d'urbanisme

AMENA-Etudes PLURALITÉS

06.82.05.00.64
vzerbib1@gmail.com

1ère RÉVISION

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - 1/10 000e

4.2